

## Fiche d'information Établissement SEVESO seuil haut

<b>Nom de l'établissement :</b>	<b>Usine de Gonfreville L'Orcher – TOTAL RAFFINAGE FRANCE</b>
<b>Adresse de l'établissement :</b>	BP 98 – Gonfreville l' Orcher – 76700 HARFLEUR
<b>Activité de l'établissement :</b>	<i>Produits pétrochimiques et matières plastiques</i>
<b>Précisez les informations indiquant si l'établissement se trouve à proximité du territoire d'un autre État membre susceptible de subir des effets transfrontaliers d'un accident majeur :</b>	NA
<b>Nature des dangers liés aux accidents majeurs et leurs effets potentiels sur la santé humaine et l'environnement :</b>	<p>Sur le site, les principaux risques identifiés sont liés aux activités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à la production de produits pétrochimiques et de matières plastiques,</li> <li>- au stockage de matières dangereuses,</li> <li>- aux opérations de chargement / déchargement des produits,</li> <li>- aux tuyauteries d'interconnexions transférant des produits entre les unités de production et les stockages.</li> </ul> <p>Les risques liés à nos activités sont dus à la nature des produits mis en œuvre et à leur état physique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les hydrocarbures présents : <ul style="list-style-type: none"> <li>o sous forme liquide aux conditions atmosphériques,</li> <li>o sous forme liquide sous pression,</li> <li>o sous forme gazeux sous pression.</li> </ul> </li> <li>- le dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>),</li> <li>- la vapeur d'eau, l'azote,</li> <li>- les produits chimiques divers.</li> </ul> <p>Ces produits, dans certaines conditions (fuite de produits et/ou présence de points chauds), peuvent entraîner différents phénomènes dangereux, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un feu d'hydrocarbures liquides,</li> <li>- un feu d'hydrocarbures gazeux (fuite enflammée – dard enflammé),</li> <li>- une explosion d'un nuage d'hydrocarbures gazeux,</li> <li>- une explosion due à une surpression dans un équipement,</li> <li>- une explosion d'un nuage de poudre,</li> <li>- un BLEVE d'un stockage de GPL.</li> </ul> <p>Les effets susceptibles d'être générés à l'extérieur de l'établissement, en cas d'accident majeur sur le site, peuvent être de plusieurs natures :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- effets de surpression : augmentation de la pression de l'air pouvant entraîner sur l'Homme des effets directs (lésions sur les organes tels que tympan, poumons...) ou des effets indirects (par effondrement de structures bâties, projection d'objets...);</li> <li>- effets thermiques : flux de rayonnement et de chaleur pouvant entraîner des lésions plus ou moins graves par brûlures ;</li> <li>- effets toxiques : effets néfastes physiologiques ou métaboliques pour les organismes vivants par exposition à des substances chimiques ayant été dispersées dans l'air ou dans l'eau.</li> </ul>

**Résumé des principaux types de scénarios et des mesures de maîtrise des dangers permettant d'y faire face :**

La politique de maîtrise des risques du Groupe Total s'inscrit dans un ensemble plus global, basé notamment sur la « Charte Sécurité Santé Environnement Qualité » du Groupe, élevant la sécurité au rang de valeur de Total. Cette charte est déclinée dans les entités opérationnelles, à travers notamment, pour la plateforme Normandie, la politique de performance durable. Le Groupe dispose également d'un guide de conduite.

La maîtrise des dangers se fait notamment à travers la mise en place de mesures de prévention :

- Le document SGS, système de gestion de la sécurité présente la politique de prévention des accidents majeurs ainsi que les différentes dispositions organisationnelles mises en place au sein de l'établissement afin de prévenir les accidents majeurs ;
- Pour chaque nouvelle arrivée sur le site, la personne reçoit un accueil sécurité puis une formation spécifique au poste de travail,
- Les installations sont construites selon des référentiels techniques de haut niveau de sécurité et sont suivies par la DREAL. Les équipements sur les installations sont entretenus de façon régulière ;
- Des analyses de risques sur ces installations et particulièrement sur celles considérées comme dangereuses sont faites pour réduire les risques les plus importants. Ces analyses rentrent dans la réalisation des Etudes de Dangers, remises à jour tous les cinq ans, qui permettent d'identifier les scénarios susceptibles d'entraîner des conséquences hors du site et présentent les mesures pour diminuer ces risques ;
- De la même façon, les équipements importants pour la sécurité (détecteurs, moyens incendie, alarmes, sécurités...) sont testés régulièrement ;
- Des contrôles sont réalisés par les opérateurs et par le service Inspection. Ils peuvent se faire visuellement ou avec des technologies comme des ultrasons, magnétoscopie ou radiographies ;
- Les procédures écrites avant réalisation des travaux sur installation et les plans de prévention permettent d'analyser et de réduire les risques liés aux interventions de maintenance ;
- L'opération des installations se fait selon des consignes, procédures et manuels écrits.

Les scénarios d'accidents contenus dans les études de dangers remises à l'Administration, permettent de déterminer autour de chaque activité ou stockage dangereux, les zones de dangers correspondant aux seuils réglementaires :

- zone des effets létaux significatifs (SELS),
- zone des premiers effets létaux (SEL),
- zone des effets irréversibles (SEI).

Les distances d'effets des différents phénomènes dangereux, et leur probabilité de se produire, entrent en compte dans l'élaboration du PPRT.

Tous les moyens sont mis en œuvre pour limiter au maximum les risques à la source :

- en diminuant les potentiels de dangers (substitution des produits par des produits moins dangereux, limitation des quantités de produits lorsque possible, conception des installations...)
- et notamment grâce à la mise en place de mesures de maîtrise des dangers.

Des barrières, aussi appelées Mesure de Maîtrise des Risques, sont en place pour chaque scénario d'accident contenu dans les études de dangers.

Une barrière est un dispositif capable de stopper ou faire stopper l'évolution d'un

scénario d'accident.  
Il peut s'agir d'un dispositif matériel ou d'un dispositif immatériel.  
Les barrières peuvent être préventives pour éviter l'apparition d'un scénario d'accident ou de protection, pour en limiter les conséquences.  
Elles peuvent être actives en répondant à une sollicitation ou passives en ayant une action permanente.  
Les barrières peuvent être de types instrumentées ou non instrumentées.  
Remarque : Les caractéristiques ci-dessus ne sont pas exclusives. Par exemple, une barrière peut être préventive, active et instrumentée.

A titre d'exemple, peuvent faire partie des barrières de sécurité :

- certaines soupapes, permettant d'éviter une rupture d'équipement en cas de pression supérieure à la normale,
- des alarmes de pression, température, débit, niveau, permettant de surveiller l'installation et de détecter des dérives, tout ou partie d'un automatisme (exemple : fermeture automatique d'une vanne sur détection de pression très haute dans une colonne),
- les systèmes de détections feu et gaz (explosimètre ou toxique),
- les moyens de lutte incendie fixes ou mobiles, avec notamment la présence permanente de pompiers professionnels sur le site et des personnels d'opérations formés à la sécurité,
- tout ou partie de documents tels que les procédures opératoires, les plans d'inspection périodique des équipements, les stratégies d'incident ou encore des consignes permanentes de sécurité des unités,
- les cuvettes de rétention autour des bacs de stockage permettant de limiter l'écoulement en cas de fuite,
- etc... .

En cas d'incident ou d'accident, une cellule de crise est mise en place selon un schéma d'alerte prédéfini, permettant de gérer la crise dans toutes ses dimensions (intervention, organisation, communication interne et externe...) et permettant de mobiliser les moyens humains et matériels nécessaires.  
Des exercices réguliers d'activation de cette cellule de crise sont réalisés de façon hebdomadaire. Ils permettent de tester un scénario des Etudes de Dangers en mettant en place les moyens opérationnels et humains nécessaires pour traiter l'événement. Ils se font régulièrement avec l'échelon de reconnaissance du SDIS.

En ce qui concerne la sûreté, le site est gardienné 24 heures sur 24 heures et l'accès est défini puis contrôlé par l'attribution de badges. Des rondes aléatoires sont effectuées de façon permanente et permettent de contrôler les points stratégiques.